

## Critères grille encadrant (117 points maximum)

### ➤ 1. Evaluation de l'agent = 40 points

(Assez Bien = 3 points, Bien = 5 points, Très Bien = 8 points, Excellent = 10 points)

- Résultats professionnels et réalisation des objectifs
- Compétences professionnelles et techniques
- Qualités relationnelles
- Capacité d'encadrement

### ➤ 2. Encadrement = 9 points

- de 1 à 5 agents = 5 points
- de 6 à 10 agents = 7 points
- Plus de 10 agents = 9 points

### ➤ 3. Spécificités du poste = 8 points

(2 points par sous critère)

- Mission de maître d'apprentissage
- Accueil et encadrement de stagiaire(s)
- Poste à responsabilité, polyvalence ou technicité particulière
- Encadrement de compétences pluridisciplinaires

### ➤ 4. Ancienneté professionnelle = 20 points

(ancienneté publique et / ou privée, dont les congés familiaux)

- 0 à 9 ans = 10 points
- 10 à 19 ans = 15 points
- 20 et plus = 20 points

### ➤ 5. Concours ou examen professionnel = 15 points

- Réussite à un concours et/ou à un examen professionnel relevant de la FPT = 8 points
- Présentation d'un concours et/ou d'un examen de la même catégorie hiérarchique que celle pour lequel l'agent est proposé = 5 points
- VAE, Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle (REP) = 2 points

### ➤ 6. Formation = 10 points

(1 point par jour, maximum de 10 jours sans compter les 2 jours de formation de professionnalisation obligatoires)

### ➤ 7. Bénéfice antérieur d'une Promotion interne (sans examen) = 10 points

- Aucune promotion interne = 10 points
- Promotion interne > à 12 ans = 5 points
- Promotion interne < à 12 ans = 0 points

### ➤ 8. Nombre de présentations à la promotion interne de l'agent pour ce grade = 5 points

- 1<sup>ère</sup> présentation = 1 point
- 2<sup>ème</sup> présentation = 2 points
- 3<sup>ème</sup> présentation = 3 points
- 4<sup>ème</sup> présentation = 4 points
- 5<sup>ème</sup> présentation et plus = 5 points

## Critères grille non encadrant (117 points maximum)

### ➤ 1. Evaluation de l'agent = 40 points

(Assez Bien = 3 points, Bien = 5 points, Très Bien = 8 points, Excellent = 10 points)

- Résultats professionnels et réalisation des objectifs
- Compétences professionnelles et techniques
- Qualités relationnelles
- Capacité d'expertise ou à exercer des fonctions supérieures

### ➤ 2. Capacité à exercer des fonctions supérieures

= 9 points (3 points par sous critère)

- Capacité à déléguer
- Capacité d'anticipation et d'organisation
- Conduite de projet

### ➤ 3. Spécificités du poste = 8 points

(2 points par sous critère)

- Mission de maître d'apprentissage
- Accueil et encadrement de stagiaire(s)
- Poste à responsabilité, polyvalence ou technicité particulière
- Compétence isolée (agent exerçant seul ses fonctions, unique agent du service)

### ➤ 4. Ancienneté professionnelle = 20 points

(ancienneté publique et / ou privée, dont les congés familiaux)

- 0 à 9 ans = 10 points
- 10 à 19 ans = 15 points
- 20 et plus = 20 points

### ➤ 5. Concours ou examen professionnel = 15 points

- Réussite à un concours et/ou à un examen professionnel relevant de la FPT = 8 points
- Présentation d'un concours et/ou d'un examen de la même catégorie hiérarchique que celle pour lequel l'agent est proposé = 5 points
- VAE, Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle (REP) = 2 points

### ➤ 6. Formation = 10 points

(1 point par jour, maximum de 10 jours sans compter les 2 jours de formation de professionnalisation obligatoires)

### ➤ 7. Bénéfice antérieur d'une Promotion interne (sans examen) = 10 points

- Aucune promotion interne = 10 points
- Promotion interne > à 12 ans = 5 points
- Promotion interne < à 12 ans = 0 points

### ➤ 8. Nombre de présentations à la promotion interne de l'agent pour ce grade = 5 points

- 1<sup>ère</sup> présentation = 1 point
- 2<sup>ème</sup> présentation = 2 points
- 3<sup>ème</sup> présentation = 3 points
- 4<sup>ème</sup> présentation = 4 points
- 5<sup>ème</sup> présentation et plus = 5 points